



Bientôt de nouvelles adresses sur notre commune.

Suite à la commission d'adressage qui s'est tenue dans la matinée du vendredi 25 Mars à la salle du conseil de la mairie, Il a été décidé que la commune utiliserait la numérotation métrique, comme l'on fait de nombreuses communes autour de nous. Par la suite, tous les membres de la commission se sont résolus à définir les noms des routes en essayant le plus possible de garder les noms déjà en place. Parmi les

nouveaux noms que nous aurons sur notre commune, vous trouverez « route des vignes », « chemin du potier », « route du Pirou », « Allée de la Tuquette », Une fois cette tâche effectuée, nous avons demandé à « la Poste » de préparer la mise en place du nouvel adressage.

Le vendredi 9 Septembre à 18h00 s'est déroulée la réunion publique où deux agents de "la Poste" sont venus présenter le projet d'adressage pour la commune. Le constat présenté par ces agents démontrait bien qu'il était très important pour tous les administrés d'avoir une adresse postale plus efficiente afin, entre autre, de simplifier la distribution du courrier et des colis ainsi que la mise en place de la fibre optique qui arrivera prochainement dans notre commune.



Quelles sont les démarches que vous aurez à faire une fois les nouvelles adresses en services :

- Carte d'identité, passeport et permis de conduire : aucun changement à effectuer.
- Certificat d'immatriculation (carte grise) : il sera nécessaire de refaire le certificat d'immatriculation ce



qui impliquera de régler le coût d'acheminement du certificat, le coût du certificat et le remplacement des plaques d'immatriculation de votre véhicule si votre certificat actuel du type "1234 AB 33" à contrario, seuls les frais d'acheminement du certificat seront à votre charge s'il s'agit d'un nouveau format tel que "AB 123 CD".

- CPAM, CAF, électricité, gaz, ...: il vous appartient de prévenir chacun de vos interlocuteurs afin que votre changement d'adresse soit pris en compte par les différents organismes.

QUAND?

Si tout se déroule comme nous l'escomptons, les nouvelles adresses seront effectives au cours du mois de janvier. La commune tiendra à votre

disposition la plaque du numéro pour votre boite aux lettres ainsi qu'un certificat d'adressage qui vous permettra d'effectuer vos démarches administratives. Le tout sera disponible à la mairie. Vous pouvez connaitre dés aujourd'hui votre future adresse postale en contactant la mairie au 05 57 41 23 00.



La commune persiste dans l'éconologie.

Après l'éclairage public solaire déjà en place dans une partie de la commune depuis un an et les économies d'énergie afférentes, la mairie vient d'acquérir un véhicule utilitaire électrique. Celui-ci d'à peine un an et 6 000 km vient remplacer avantageusement le kangoo diesel agé de plus de 20 ans que notre agent technique utilise quotidiennement. L'ancien véhicule sera amené sous peu dans un centre de véhicule hors d'usage afin d'y être recyclé.

Consolidation

Au cours du printemps, nous avons remarqué que le talus situé à coté du foyer polyvalent s'affaissait. Nous avons fait procéder à la consolidation du talus avec des rochers offerts par un administré de la commune. Ces travaux ont un double avantage, en premier lieu, maintenir le talus et de ce fait consolider le chemin d'accès à l'arrière du centre et en réduisant la pente permettra un entretien plus simple du terrain.



Pompe à eau.

La pompe à eau qui était en panne depuis de nombreuses années vient d'être remise en fonctionnement par les services techniques de la commune. Il est important de prendre note que l'eau de cette fontaine est impropre à la consommation.



Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, diplômesformation, conditions de logement, modes de transport, etc. Pour la commune de

Margueron, un agent recenseur viendra à votre rencontre du 19 Janvier au 18 Février 2023.



Depuis cet été, le bureau à proximité de l'épicerie, reprend vie. En effet, un margueronnais, courtier en prêts et assurances, propose un

accompagnement humain et personnalisé afin de répondre aux besoins de chacun.

Vous pouvez économiser sur vos assurances de prêt et vous assurez que vous êtes bien protégé, vous pouvez comparer votre mutuelle avec celle d'autres assureurs afin de bénéficiez de meilleur tarif à garantie équivalente. N'hésitez pas, en passant à l'épicerie, d'aller à la rencontre de Cyril BASTID. Vous pouvez le joindre également au 06 74 66 09 82 pour plus d'informations.

06 25 17 70 78



Catastrophe naturelle.

Cette année encore notre région a subi une période de sécheresse importante et certains bâtiments

sur notre commune en portent les stigmates. Afin de demander le classement en catastrophe naturelle de notre commune, nous avons besoin de recenser les différents ouvrages endommagés. Si vous avez constaté un problème de fissure sur votre habitation, nous vous demandons de vous rapprocher de la mairie afin qui nous puissions constituer un dossier de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Par la suite, si la demande de catastrophe naturelle est acceptée, nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin que vous en informiez votre assurance.

Contacts

: 05 57 41 23 00 Mairie: Patrick FESTAL (Maire) 06 82 24 57 32

Pierre VILLATE (1ier adjoint) Hélène BESSE (2ième adjoint) : 06 29 42 35 47 Jacques CAMBECEDES (3ième adjoint): 07 83 49 77 55 Recevez les informations de notre commune en temps réel (coupure d'eau, coupure d'électricité, travaux routier, avis de décés, ...). en installant l'application Panneaupocket sur votre smartphone.

Suivez notre actualité sur notre page facebook : https://www.facebook.com/margueron33



